



Décision du comité d'agrément

Faculty of Education University of Windsor

Concernant l'agrément général des programmes suivants :

Programme consécutif et programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un grade

Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études en éducation technologique (9^e-10^e année et 11^e-12^e année), menant à un grade ou à un diplôme

**Comité d'agrément
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Le 5 décembre 2025**

Table des matières

Introduction	3
Conditions et constatations	5
Condition 1	5
Condition 1.1	6
Condition 2	8
Condition 3	11
Condition 3.1	15
Condition 4	28
Condition 5	29
Condition 6	31
Condition 7	34
Condition 8	36
Condition 9	39
Condition 10	40
Condition 11	43
Condition 12	46
Condition 13	48
Condition 14	49
Condition 15	51
Décision du comité d'agrément	52

Décision du comité d'agrément concernant la demande d'agrément présentée par la Faculty of Education de la University of Windsor

Introduction

Le 30 mai 2025, la Faculty of Education (la «Faculté d'éducation») de la University of Windsor (l'«Université de Windsor») a présenté une demande pour le renouvellement de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement suivants :

- Programme consécutif et programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un grade;
- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études en éducation technologique (9^e-10^e année et 11^e-12^e année), menant à un grade ou à un diplôme.

Conformément au Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement et au Règlement 563/21 (Dispositions générales), un sous-comité d'agrément (le «sous-comité») a été formé pour :

1. examiner les programmes de formation à l'enseignement susmentionnés;
2. jouer un rôle consultatif auprès du comité d'agrément en lui faisant rapport de ses conclusions et en formulant des recommandations à l'égard de l'agrément des programmes examinés.

Le sous-comité d'agrément était constitué de quatre personnes, comme suit :

- un membre de l'Ordre dont le nom figure sur la liste des membres suppléants du comité d'agrément et qui possède une expertise dans l'évaluation des programmes de formation à l'enseignement;
- un membre de l'Ordre dont le nom figure sur la liste des membres suppléants du comité d'agrément;
- une personne qui n'est pas membre de l'Ordre dont le nom figure sur la liste des membres suppléants du comité d'agrément;
- une personne nommée par la Faculté d'éducation de l'Université de Windsor qui possède une expertise particulière en éducation technologique.

Pour formuler ses recommandations, le sous-comité a examiné la demande d'agrément et les documents supplémentaires fournis par la Faculté d'éducation de l'Université de Windsor. Les 23 et 25 septembre 2025, il a effectué une visite virtuelle des lieux. Le sous-comité a examiné le travail des étudiants en enseignement et s'est entretenu avec des membres du corps professoral, des anciens étudiants, des étudiants, des enseignants associés, des conseillers universitaires et des partenaires de conseils scolaires.

L'Ordre a invité les membres du public à s'exprimer sur la qualité des programmes examinés. Il a informé le public de la possibilité de soumettre des observations au sous-comité au moyen de courriels envoyés par la faculté aux étudiants, aux anciens étudiants, aux enseignants associés, aux directions d'école, à la communauté universitaire, au corps professoral et au personnel (un total de 2 455 partenaires intéressés du secteur de l'éducation). Le sous-comité a examiné les 67 soumissions reçues.

À l'issue de son examen, le sous-comité a rédigé une ébauche du rapport sur ses constatations et recommandations, laquelle a été soumise à l'examen de la Faculté d'éducation de l'Université de Windsor. Le rapport définitif présenté au comité d'agrément tient compte des commentaires formulés par la doyenne en réponse à l'ébauche du rapport.

Pour parvenir à sa décision, le comité d'agrément a examiné le rapport définitif du sous-comité daté du 30 octobre 2025, la présentation de la présidence du sous-comité au comité d'agrément, et les conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Conditions et constatations

Les motifs de la décision et les faits sur lesquels elle se fonde figurent ci-dessous :

Condition 1

Le fournisseur du programme est un établissement autorisé.

Faits et Motifs

La documentation indique que la Faculté d'éducation de l'Université de Windsor est un établissement autorisé en vertu du paragraphe 1 (1) du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement. Un «établissement autorisé» s'entend d'une Faculté d'éducation en Ontario qui fait partie d'une université autorisée à octroyer des grades en vertu d'une loi de l'Assemblée, ou qui lui est affiliée.

L'université est autorisée à offrir des programmes menant à des grades en vertu d'une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario, la *University of Windsor Act 1962-63*. Cette loi prévoit que l'université peut instituer et maintenir des facultés et conférer des grades dans toutes les branches du savoir.

Un décret daté du 14 mai 1970 a entériné l'entente entre le ministre de l'Éducation de l'Ontario et l'Université de Windsor, selon laquelle celle-ci doit assumer les fonctions du Windsor Teachers' College, et a établi la Faculté d'éducation comme partie intégrante de l'université.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 1.

Condition 1.1

Le programme dure quatre semestres universitaires et comprend les jours d'expérience pratique exigés par la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2).

Faits et Motifs

La documentation indique que les programmes de formation à l'enseignement offerts par la Faculté d'éducation de l'Université de Windsor durent quatre semestres (ci-après appelés «sessions») universitaires et comprennent les 80 jours d'expérience pratique requis.

Le programme consécutif et les années professionnelles du programme concurrent sont échelonnés sur quatre sessions universitaires, selon le format automne, hiver, automne, hiver, avec un congé d'été entre la première et la deuxième année. Le programme concurrent se greffe au programme consécutif pendant ces quatre sessions, selon des modalités qui varient en fonction des cycles dans lesquels les étudiants en enseignement cherchent à se qualifier.

Le programme concurrent est offert en combinaison avec un grade de premier cycle sur une période de cinq ans. Pour les étudiants aux cycles primaire-moyen, les deux premières sessions du programme de formation professionnelle ont lieu en quatrième année du programme double de cinq ans, et les deux autres sessions en cinquième année. Les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur suivent les deux premières sessions de leur programme de formation professionnelle en troisième année de leur programme double de cinq ans, et les deux autres sessions en cinquième année.

Dans le cas des deux programmes, les 88 jours de stage sont divisés en quatre blocs, à raison d'un stage par session. Les étudiants font 20 jours de stage à la première session, 24 à la deuxième session, 20 à la troisième session et 24 à la quatrième session.

Le programme d'éducation technologique en plusieurs parties s'échelonne sur quatre sessions consécutives, de juillet à août de l'année suivante, sans congé. La première session a lieu en juillet et août (Été I), la deuxième session commence en septembre et se termine en décembre, la troisième session s'échelonne de janvier à avril, et la quatrième session a lieu en juillet et août (Été II). Les étudiants font leur stage et leur apprentissage par le service en mai et juin. Le programme d'éducation technologique en plusieurs parties compte au total 80 jours de stage. Les étudiants en font dix jours en septembre, 30 jours entre septembre et décembre et 40 jours de janvier à mai.

La première partie du programme d'éducation technologique en plusieurs parties comprend 12 crédits de cours de méthodologie, 4,5 crédits de cours de base et dix jours de stage. Après avoir réussi la première partie, qui comprend des cours totalisant 16,5 crédits et le stage de dix jours, les étudiants du programme d'éducation technologique en plusieurs parties peuvent être recommandés à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») en vue de l'obtention d'un certificat de qualification et d'inscription transitoire (programme en plusieurs parties).

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 1.1.

Condition 2

Le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

Faits et Motifs

La documentation indique que les programmes de formation à l'enseignement examinés reposent sur un cadre conceptuel clairement défini.

Le cadre conceptuel des programmes de formation professionnelle s'articule autour de trois piliers fondamentaux interdépendants : justice, praxis et façons de savoir. Ce cadre vise à préparer les étudiants en enseignement à promouvoir l'équité et la justice sociale, à traduire la théorie de l'éducation en pratiques pédagogiques concrètes et à envisager diverses visions du monde et épistémologies selon une posture critique et réflexive.

Le pilier de la justice souligne l'engagement des programmes à l'égard de l'antiracisme, de la décolonisation, de l'équité et de la responsabilité sociale. Les étudiants apprennent comment l'éducation peut constituer un levier de transformation et favoriser des pratiques inclusives dans des milieux scolaires et communautaires diversifiés. Ce pilier s'appuie sur des travaux, notamment ceux de Battiste (2013) sur la décolonisation, ainsi que sur les écrits émancipateurs et axés sur l'élève de bell hooks (1994). De plus, la faculté mène un programme de recherche actif sur des enjeux de justice sociale, comme la violence sexiste. Ces travaux de recherche ont en partie nourri le cadre conceptuel des programmes.

Les étudiants se familiarisent avec les notions de justice, d'inclusion et de création de milieux scolaires qui affirment l'identité de chacun dans des cours obligatoires comme *Anti-Oppressive and Culturally Sustaining Pedagogy* et *Teaching Culturally and Linguistically Diverse Learners*. Ils examinent le fonctionnement et l'impact des différentes formes d'oppression sur la vie des élèves en classe, ainsi que le lien de causalité entre le pouvoir, le privilège et l'oppression et les différences sociales. Les étudiants en enseignement développent leurs connaissances et leurs stratégies pédagogiques au fil des travaux, notamment une réflexion sur leur positionnalité, un plan d'unité sur l'antioppression, une mini-présentation sur l'enseignement antioppressif et un portfolio de ressources antioppressives afin de promouvoir la justice sociale, l'autochtonité, la pédagogie de décolonisation/anticoloniale, l'équité, la diversité et l'inclusion en classe. Ces apprentissages s'appuient sur des travaux de recherche mettant de l'avant une pédagogie axée sur les points forts des élèves, y compris des approches adaptées à la culture, axées sur la culture et linguistiques.

Dans le cadre du programme, les étudiants participent à des sorties en milieu communautaire afin d'intégrer leurs apprentissages liés à la justice dans leur pédagogie. Par exemple, dans les cours obligatoires *Differentiated Instruction* et *Service Learning*, ils visitent des lieux historiques dans le cadre du cours *Windsor Underground Railroad Initiative* et apprennent à intégrer leurs connaissances dans leurs plans de leçon et dans les

occasions d'apprentissage offertes à leurs élèves. Les étudiants doivent également réaliser une évaluation de cours dans le cadre d'une expérience d'apprentissage par le service, laquelle est évaluée en fonction de leurs réflexions écrites, de leur engagement communautaire et de leur capacité à appliquer une pédagogie antioppressive.

La Faculté d'éducation définit la praxis comme étant l'intégration dynamique de la théorie et de la pratique, s'inspirant de la pédagogie critique (Freire, 1970). Les étudiants sont encouragés à tester, à revoir et à adapter leurs approches pédagogiques par l'apprentissage expérientiel et des processus réflexifs. Ce pilier se manifeste tant dans les stages que dans l'intégration de la recherche-action, de l'apprentissage par le service et de séminaires tenus par le corps professoral dans le cadre des programmes. Le formulaire d'évaluation de stage comporte des critères permettant d'évaluer les pratiques autoréflexives des étudiants en enseignement selon un modèle de praxis. Les étudiants doivent démontrer leur compétence, notamment en matière d'autoréflexion, d'acceptation de la rétroaction constructive et d'intégration des suggestions des enseignants associés dans leur pratique professionnelle.

Le cours obligatoire *Philosophy of Education* vise à amorcer la formation de pédagogues réflexifs, conscients de leurs convictions philosophiques et de l'influence que celles-ci peuvent exercer sur leur pédagogie, en cohérence avec la définition de praxis retenue par la faculté. Les étudiants rédigent un énoncé de leur approche philosophique de l'enseignement et de l'apprentissage, élaborent une orientation philosophique pour soutenir l'apprentissage et consultent des ressources illustrant l'interaction entre la théorie et la pratique (praxis) en tant que pédagogues.

La mise en œuvre de la praxis soutient l'application, par les étudiants, des théories de l'éducation à des expériences vécues en salle de classe et au sein de communautés, et renforce leur engagement à l'égard d'une pédagogie adaptée et relationnelle.

Le pilier des façons de savoir s'appuie sur les travaux portant sur des pratiques pédagogiques imaginatives (Greene, 1995) et sur les pédagogies anichinabées, qui mettent l'accent sur un apprentissage relationnel et holistique (Bell, 2013). Ce pilier favorise la diversité épistémologique et l'enquête critique. Il reconnaît que le savoir est façonné par des contextes culturels, historiques et philosophiques, et incite les étudiants à s'engager dans une pluralité de façons de savoir, notamment les systèmes de connaissance autochtones et mondiaux.

Tous les étudiants suivent le cours de base *Indigenous Ways of Knowing*. Celui-ci met l'accent sur la pensée critique appliquée aux dimensions politiques de l'éducation ainsi que sur l'exploration de ressources permettant aux enseignants de mieux soutenir les apprenants autochtones et de faire connaître les cultures des Premières Nations, des Métis et des Inuit, et d'adopter des pratiques multiculturelles et inclusives en classe. Les travaux évalués comportent notamment la rédaction d'une reconnaissance territoriale personnalisée, des présentations sur l'apprentissage axé sur le territoire ainsi que des

recherches sur des ressources propres aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuit en vue de leur intégration dans la planification des leçons.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 2.

Condition 3

Les motifs de la décision et les faits sur lesquels elle se fonde figurent ci-dessous : La conception du programme est compatible avec ce qui suit et en tient compte : les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre, les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement, l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement.

Faits et Motifs

La documentation indique que la conception des programmes examinés est compatible avec les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre, les recherches les plus à jour sur la formation à l'enseignement, et l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement, et en tient compte.

Normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante

La conception des programmes est compatible avec les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, et en tient compte.

La Faculté d'éducation intègre les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante dans ses politiques, ses programmes et ses attentes à l'égard des étudiants en enseignement. Les engagements de l'université en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité se reflètent dans ses codes de conduite, ses pratiques d'admission, l'embauche des professeurs et la conception des cours. Les étudiants doivent faire preuve de professionnalisme, d'intégrité et de respect pour la diversité, tant dans leurs études que dans leur pratique professionnelle.

Les politiques d'admission comprennent des mesures axées sur l'équité à l'intention des candidats provenant de groupes sous-représentés. Les composantes du programme, notamment les cours obligatoires sur la pédagogie antioppressive et le savoir autochtone, favorisent des pratiques d'enseignement inclusives.

Les évaluations de stage correspondent aux normes de l'Ordre pour favoriser la responsabilisation ainsi que le développement éthique et professionnel. Les connaissances professionnelles et la pratique des étudiants sont évaluées au cours du stage, notamment en ce qui concerne l'efficacité de l'enseignement, la gestion de classe, les stratégies d'évaluation et la capacité d'adaptation. Il existe également un critère d'évaluation particulier lié au professionnalisme; les étudiants sont évalués en fonction de leur capacité à faire preuve de professionnalisme sur le plan de leur attitude, de leur apparence et de leur conduite; à manifester une solide éthique de travail en faisant preuve d'initiative, d'enthousiasme et d'un intérêt pour l'amélioration de leur pratique professionnelle; à démontrer une assiduité soutenue et ponctuelle; à respecter les normes de l'Ordre que sont

le respect, l'intégrité, la confiance et l'empathie; et à établir des relations respectueuses, professionnelles et axées sur le soutien avec les élèves, les enseignants, le personnel et l'administration.

Le comité des normes professionnelles (CNP) évalue le dossier des étudiants en enseignement dont le rendement et la conduite professionnelle sont préoccupants selon le doyen associé. Le CNP se prononce sur chaque dossier au cas par cas et communique au doyen sa recommandation quant au statut de l'étudiant dans le cadre du programme. Ce processus reflète les normes de déontologie que sont l'empathie, le respect, la confiance et l'intégrité, et favorise une culture de responsabilisation et de professionnalisme parmi les futurs pédagogues.

Les pratiques d'embauche du corps professoral mettent l'accent sur une pédagogie axée sur la justice, ce qui renforce le cadre conceptuel du programme fondé sur la justice, la praxis et les façons de savoir.

Selon la politique sur les droits de la personne et le code de conduite des étudiants de l'Université de Windsor, celle-ci s'emploie à créer un milieu inclusif et équitable qui est empreint de respect, où tous sont traités avec dignité et jouissent de chances égales de s'épanouir. S'appuyant sur ces politiques et sur le *Code des droits de la personne* de l'Ontario, l'université affirme que la discrimination et le harcèlement fondés sur la race, le genre, l'orientation sexuelle, un handicap et d'autres motifs protégés sont inacceptables et ne sont pas tolérés.

Pour faire face aux enjeux relatifs à la discrimination et au harcèlement, l'université cherche à relever les obstacles systémiques, met en œuvre des procédures équitables, respecte l'équité procédurale, fournit des services de soutien, prend des mesures disciplinaires au besoin et favorise l'éducation et la prévention. Ces engagements se reflètent dans le code de conduite des étudiants, qui met l'accent sur la liberté d'expression, l'équité, l'intégrité et le respect de la diversité, et demande à tous les étudiants de respecter ces valeurs dans leurs études et leur conduite personnelle. Ces politiques et engagements de l'université favorisent le développement éthique et professionnel des étudiants en enseignement conformément aux normes professionnelles de l'Ordre.

Recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement

La conception des programmes est compatible avec les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement et en tient compte.

La faculté s'appuie sur des recherches actuelles sur la formation des enseignants pour guider la conception des programmes, notamment les travaux d'Oloo (2024) sur la formation des enseignants autochtones et les recherches de Norman et Jaber (2024) sur la santé mentale et le bien-être en contexte éducatif.

Comme exemples de sujets étudiés par des professeurs de la faculté concernant la formation des enseignants, mentionnons l'éducation comme praxis (Bozkurt et Stewart, 2023), le discours théorie-pratique dans la formation initiale à l'enseignement (Kaya, 2023), l'éducation à l'ère de la désinformation (Parker, 2023), le mentorat (Parker et Vetter, 2020) et la formation des enseignants à la littératie des données (Stewart, 2023).

Les programmes recourent à un mode de prestation hybride et en ligne, surtout celui qui porte sur l'éducation technologique. Les programmes sont élaborés au moyen de stratégies de conception fondées sur des recherches, orientées par les travaux de professeurs de la faculté comme Stewart (2023). Le corps professoral collabore avec le Centre for Teaching and Learning (centre d'enseignement et d'apprentissage) pour adopter des pratiques de pédagogie numérique exemplaires afin de favoriser l'accessibilité et l'engagement.

Intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement

La conception des programmes est compatible avec l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement, et en tient compte.

Conformément au cadre conceptuel, les programmes de formation à l'enseignement sont conçus de manière intentionnelle selon un modèle cyclique théorie-pratique-théorie, soutenu par des séminaires réflexifs, des initiatives de recherche-action et des expériences en milieu communautaire. Les étudiants appliquent les connaissances théoriques acquises dans leurs cours de base à des contextes éducatifs authentiques dans le cadre de stages et d'occasions d'apprentissage par le service.

Les cours sont donnés dans un ordre qui permet aux étudiants d'aborder la théorie de l'éducation et les stratégies d'enseignement avant leur stage. Au cours de leur première session, les étudiants aux cycles primaire-moyen suivent quatre cours de base en vue de se préparer à leur stage : *Educational Psychology*, *Philosophy of Education*, *Teaching Culturally and Linguistically Diverse Learners* et *Anti-Oppressive and Culturally Sustaining Pedagogy*. Tous les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur suivent les cours *Educational Psychology* et *Philosophy of Education*, ainsi que deux cours de méthodologie fondés sur la matière.

Dans le cadre du programme d'éducation technologique en plusieurs parties, les étudiants suivent des cours de base au cours des deux premières sessions, dont *Differentiated Instruction* et *Community Service Learning*, pour favoriser l'intégration continue de la théorie et de la pratique tout au long d'un stage d'un an.

Tous les étudiants élaborent un portfolio numérique obligatoire dans le cadre de leur cours de stage. Ce travail de synthèse leur permet de documenter leur développement et d'y réfléchir, en montrant les liens entre les apprentissages universitaires et l'expérience pratique de l'enseignement.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 3.

Condition 3.1

Le programme permet aux étudiants qui suivent un programme de formation professionnelle d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Faits et Motifs

D'après l'information fournie dans la documentation et lors d'entrevues, les programmes examinés permettent aux étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Connaissance du curriculum

Élément 1 – Curriculum actuel et documents de politique

Les programmes permettent aux étudiants de connaître et de comprendre le curriculum actuel de l'Ontario et les documents de politique provinciaux qui se rapportent à leur domaine d'études et à leur curriculum, notamment la planification et la conception, l'éducation spécialisée, l'équité et la diversité, ainsi que l'évaluation de l'apprentissage.

L'information relative à l'évaluation est abordée à la section Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement, à l'élément 7; l'éducation spécialisée est abordée à la section Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement, à l'élément 10, et l'équité et la diversité sont abordées à la section Connaissance du contexte d'enseignement, à l'élément 4.

Un examen de tous les plans de cours (de méthodologie) fondés sur le curriculum pour le programme des cycles primaire-moyen, le programme des cycles intermédiaire-supérieur et le programme d'éducation technologique en plusieurs parties révèle que ces programmes s'appuient sur le curriculum actuel de l'Ontario et sur les documents de politique pertinents et que, dans les cours et les travaux, les étudiants en enseignement pourront connaître et comprendre le curriculum de l'Ontario en ce qui concerne leurs cycles et leurs matières.

Dans les stages pour les programmes des cycles primaire-moyen, des cycles intermédiaire-supérieur et d'éducation technologique en plusieurs parties, les étudiants s'appuient sur leur connaissance de la matière telle qu'elle est présentée dans les programmes-cadres du ministère de l'Éducation pour chaque cycle et chaque domaine de spécialisation. Les formulaires d'évaluation formative et sommative du stage comprennent des compétences comme la «planification et la préparation»; les étudiants sont évalués selon l'inclusion des attentes du programme-cadre, les objectifs d'apprentissage et les critères de réussite des plans de leçon, et selon la préparation de plans de leçon détaillés qui s'appuient sur le curriculum de l'Ontario actuel.

Les étudiants qui cherchent à se qualifier pour enseigner aux cycles intermédiaire-supérieur acquièrent une connaissance et une compréhension du curriculum de l'Ontario de la 7^e à la 12^e année dans deux matières d'éducation générale (matières d'enseignement). Tous les cours de méthodologie portent sur le curriculum de l'Ontario de la 7^e à la 12^e année et des matières précises.

Pour comprendre comment la langue et la littératie favorisent l'apprentissage des matières, les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur et les étudiants du programme d'éducation technologique en plusieurs parties suivent le cours de méthodologie *Language Across the Curriculum*, qui porte sur les besoins d'apprentissage des apprenants des cycles intermédiaire et supérieur. Les étudiants acquièrent des compétences en planification du curriculum, en stratégies d'enseignement et en évaluation, et ils créent un plan de leçon intégré comprenant des attentes, des objectifs d'apprentissage, des critères de réussite et des mesures d'adaptation pour les élèves.

Les étudiants du programme d'éducation technologique en plusieurs parties s'appuient sur le programme-cadre d'éducation technologique et les documents de politique de l'Ontario pour la planification du curriculum. Pour démontrer leur compréhension du programme-cadre d'éducation technologique, les étudiants utilisent un modèle de plan de leçon afin d'élaborer un plan de leçon et une activité d'apprentissage collaboratif par les pairs qu'ils présentent dans le cadre de leurs travaux.

Élément 2 – Recherches les plus à jour sur l'enseignement et l'apprentissage

Les programmes de formation professionnelle offrent des possibilités pour préparer les étudiants en enseignement à acquérir des connaissances et des compétences ainsi qu'à développer des perspectives et des pratiques relatives à l'utilisation des recherches les plus à jour dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage.

L'information relative à cet élément est abordée à la section Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement, à l'élément 1.

Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement

Élément 1 – Recherche et analyse des données en matière d'enseignement

Les programmes permettent aux étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relatives à l'utilisation de la recherche en éducation et de l'analyse des données.

Les étudiants de tous les programmes suivent le cours *Foundations of Practice*, qui présente des philosophes et théoriciens de l'éducation, dont Platon, Aristote, Dewey et Freire. Dans le cadre de leurs travaux et de leurs lectures, les étudiants examinent, analysent et appliquent des recherches portant sur la nature de l'enseignement et de l'apprentissage.

Dans le cours *Philosophy of Education*, les étudiants en enseignement se familiarisent avec différentes philosophies de l'éducation ainsi qu'avec les travaux de recherche et d'érudition qui les sous-tendent, comme le progressisme et l'apprentissage expérientiel (p. ex., Dewey, Freire), le reconstructionnisme social et la pédagogie critique (p. ex., Freire, Giroux, Battiste, Greene), le pérennialisme et l'essentialisme (p. ex., Adler, Hirsch), des perspectives postmodernes et poststructuralistes (p. ex., Foucault, Derrida) et les dimensions éthiques et politiques de l'éducation (p. ex., Noddings, Young). Dans le cadre d'un travail, les étudiants créent une philosophie personnelle de l'enseignement fondée sur les thèmes abordés pendant le cours ainsi qu'une carte conceptuelle pour illustrer le lien entre les notions abordées, les pratiques pédagogiques, les politiques d'éducation et leur philosophie personnelle de l'enseignement.

Les étudiants examinent les recherches actuelles sur l'enseignement et l'apprentissage dans le cadre de cours de méthodologie, comblant l'écart entre la théorie et la pratique. Dans le cours *Media Literacies and Digital Pedagogy* (cycles primaire-moyen), les étudiants s'appuient sur des articles évalués par un comité de lecture et d'autres ressources pour analyser et soutenir une position sur un enjeu lié aux littératies des données, et créer une présentation sur la littératie numérique et la littératie des données.

Dans les cours de méthodologie des cycles intermédiaire-supérieur, les étudiants se familiarisent avec les principes pédagogiques propres à l'enseignement des matières, notamment en explorant la littérature professionnelle et des modèles constructivistes qui favorisent la compréhension de l'enquête et de l'enseignement. Par exemple, dans le cours *Biology and General Science*, les étudiants étudient la taxonomie de Bloom et les stratégies d'enseignement, ainsi que les théories de l'apprentissage et les modèles de conception pédagogique favorisant un enseignement efficace (Khalil et Elkhider, 2016).

Dans le cours *Curriculum Development for Technological Education Studies*, les étudiants du programme d'éducation technologique en plusieurs parties réfléchissent quotidiennement à leurs expériences vécues à la lumière des idées, des cadres conceptuels et des théories abordés en classe. Dans un travail de cours, les étudiants examinent leurs biais en matière d'évaluation et étayent leur point de vue en s'appuyant sur des données probantes tirées de la recherche.

Dans le cours *Practicum*, tous les étudiants en enseignement apprennent à utiliser des données scolaires comme les plans de comportement, les plans d'enseignement individualisé (PEI), les dossiers scolaires de l'Ontario (DSO) et des données d'évaluation, ce qui leur permet d'acquérir des compétences en analyse de données et d'apprendre à différencier les plans de leçon.

Élément 2 – Technologie comme outil d'enseignement

Les programmes permettent aux étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relatives à l'utilisation de la technologie comme outil d'enseignement et à l'utilisation pédagogique des

technologies numériques dans le cadre de cours correspondant à chaque cycle. Les étudiants aux cycles primaire-moyen suivent le cours *Media Literacies and Digital Pedagogy*, qui met l'accent sur l'utilisation judicieuse des outils numériques, y compris l'intelligence artificielle. Ce cours favorise une pratique réflexive et prépare les étudiants à enseigner dans des environnements virtuels. Les travaux simulent des situations d'enseignement à distance et amènent les étudiants à concevoir des présentations numériques accessibles de cours à l'intention des élèves et de leur famille.

Les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur suivent le cours *Digital Technologies and Social Media Applications*, qui met l'accent sur l'intégration d'outils numériques dans l'enseignement et l'apprentissage. Les étudiants font une évaluation critique des technologies éducatives, élaborent des ressources pédagogiques multimédias et réalisent des projets collectifs au moyen d'outils comme PowerPoint, des vidéos et des sites web.

Les étudiants en éducation technologique suivent le cours obligatoire *Media Literacy and Digital Pedagogy* dans lequel ils examinent des enjeux touchant l'utilisation de technologies éducatives, utilisent des outils pertinents pour favoriser l'exploration et la discussion, et prennent des décisions reflétant une compréhension approfondie des questions d'équité (p. ex., classe sociale, genre, race, capacité/incapacité) dans la sélection d'outils numériques et leur utilisation en contexte éducatif. Dans le cadre d'un travail, ils intègrent huit technologies numériques différentes dans un plan de leçon en élaborant un tableau de choix inspiré de la conception universelle de l'apprentissage.

Au cours des stages, tous les étudiants réfléchissent à l'accessibilité et à l'utilisation de la technologie en milieu scolaire, analysent les défis et les observations imprévues qui en découlent, et évaluent l'incidence de politiques scolaires, par exemple, celles interdisant les téléphones cellulaires. Pendant leur stage, les étudiants sont évalués en fonction de leur utilisation de la technologie pour rehausser l'enseignement et l'apprentissage des élèves.

Élément 3 – Recherche, données et évaluations fondées sur le questionnement pour répondre aux styles d'apprentissage des élèves

Les programmes permettent aux étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relatives à l'utilisation des recherches, des données et des évaluations fondées sur l'enquête ainsi que des stratégies pédagogiques actuelles pour aborder les styles d'apprentissage des élèves.

Dans le cours *Educational Psychology*, tous les étudiants aux cycles primaire-moyen se familiarisent avec les théories psychologiques de l'enseignement, de l'apprentissage et des variations individuelles. Ils discutent de questions telles que le comportement, la cognition, l'intelligence, la personnalité et l'élaboration de pratiques fondées sur des données probantes pour répondre aux divers besoins des élèves. Dans un travail de cours, les étudiants approfondissent leur compréhension de leurs expériences de stage en les analysant à l'aide d'un cadre psychologique et en rédigeant un document de réflexion collaboratif. Ils discutent des applications de ce cadre à la pratique éducative et doivent établir clairement des liens entre la théorie et la pratique à l'aide d'exemples.

Dans les cours des cycles intermédiaire-supérieur, les étudiants envisagent le recours à la recherche fondée sur l'enquête dans le cadre d'un travail de recherche ethnographique. Ils examinent leurs observations de stage (émotions, comportements, interactions, relations) et les mettent en lien avec des concepts et des idées issus de la recherche en psychologie de l'éducation afin de mieux saisir le contexte social de l'apprentissage. Dans ce processus, les étudiants se familiarisent avec la posture de l'«enseignant-chercheur» et commentent leur propre point de vue ou leurs présupposés de départ, ainsi que la façon dont ceux-ci influencent leurs observations et/ou leurs interprétations en classe.

Pendant les stages, les étudiants sont évalués en fonction de critères liés à la sélection de stratégies d'enseignement visant à favoriser l'apprentissage des élèves, notamment le recours à des stratégies variées pour susciter la participation, la motivation et l'intérêt des élèves, ainsi qu'à l'utilisation d'un éventail d'approches d'enseignement pour répondre aux besoins de tous les apprenants.

Élément 4 – Théories et méthodes d'apprentissage et d'enseignement, ainsi que différenciation pédagogique

Les programmes permettent aux étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relatives à l'utilisation des théories et des méthodes d'apprentissage et d'enseignement, et de la différenciation pédagogique, tant dans les cours que dans les stages.

Dans le cours obligatoire *Differentiated Instruction*, tous les étudiants examinent, appliquent et évaluent des méthodes de différenciation pédagogique. Ils apprennent à utiliser des ressources qui favorisent le recours à la différenciation pédagogique et à des processus structurés et non structurés d'éducation spécialisée, à concevoir des stratégies d'enseignement adaptées à une variété de besoins d'apprentissage, à évaluer l'efficacité des stratégies de différenciation pédagogique compte tenu d'une variété de facteurs contextuels et à appliquer des principes d'inclusion.

Dans d'autres cours, les étudiants peuvent se familiariser avec des sujets connexes, comme la pédagogie numérique et antiraciste inclusive, l'apprentissage par projets, l'apprentissage par l'enquête, la conception à rebours et la planification d'un curriculum hybride. Ils démontrent leur compréhension en élaborant des plans de leçon axés sur une démarche

d'enquête ainsi que des plans d'unité centrés sur les concepts. En adoptant une approche de conception de leçons multimodale, adaptée à un enseignement synchrone et asynchrone, les étudiants intègrent des stratégies visant à mobiliser des apprenants diversifiés.

Au cours de leur stage, les étudiants sont évalués en fonction de leur capacité à appliquer la différenciation pédagogique. Ils doivent démontrer le recours à un éventail de stratégies d'enseignement pour répondre aux besoins de tous les apprenants, les mobiliser et les motiver.

Élément 5 – Gestion de classe et capacités organisationnelles

Les programmes permettent aux étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relatives à la gestion de classe et aux capacités organisationnelles dans le cadre de cours et de stages.

La gestion de classe est intégrée dans les cours de tous les programmes. Les étudiants acquièrent des compétences de base en organisation et en gestion de classe dans le cadre de cours obligatoires d'encadrement des stages, appelés *Practicum*. Dans ces cours, les étudiants réalisent un travail consistant à décrire leur croissance pédagogique dans des domaines tels que la gestion de classe.

Dans d'autres cours, les étudiants se familiarisent avec des approches comportementales, cognitives et constructivistes de la gestion de classe et de l'élaboration du curriculum. Ils sont appelés à comprendre le comportement des élèves en s'appuyant sur des cadres comme la hiérarchie de Maslow et la justice réparatrice, et à interpréter ce comportement comme étant une façon pour l'élève de communiquer ses besoins. La planification centrée sur l'élève et la communication empathique sont mises de l'avant au moyen de pratiques réparatrices, de renforcements constructifs et de méthodes non punitives visant à instaurer un climat positif en classe.

Au cours des stages, les étudiants sont évalués en fonction de leurs compétences organisationnelles et de leur capacité à créer des environnements sécuritaires et respectueux. Les enseignants associés ont pour tâche d'établir des attentes claires, de démontrer des pratiques d'enseignement efficaces, d'aider les étudiants dans la planification de leçons et la gestion de classe, et d'examiner les plans de leçon pour s'assurer qu'ils sont adaptés aux besoins des élèves. Les étudiants réfléchissent à leurs stratégies lors des bilans de leçon et reçoivent de la rétroaction de la part des enseignants associés.

Élément 6 – Transitions vécues par les élèves

Les programmes permettent aux étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques qui ont trait au développement des enfants et des adolescents ainsi qu'aux transitions que vivent les

élèves jusqu'à 21 ans et de la maternelle à la 12^e année. L'information relative au développement de l'enfant et de l'adolescent est abordée à la condition 11.

Dans le cours *Engaging and Supporting the Adolescent Learner*, qui est obligatoire pour les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur et les étudiants du programme d'éducation technologique, les étudiants examinent les transitions sociales, affectives et scolaires que vivent les élèves de la 7^e à la 12^e année. Ce cours permet aux étudiants de se familiariser avec des stratégies visant à appuyer le développement de l'identité des élèves, leur santé mentale et leur engagement au cours de ces périodes de transition.

Dans des cours comme *Educational Psychology* et *Anti-Oppressive and Culturally Sustaining Pedagogy*, les étudiants acquièrent des compétences en différenciation pédagogique, en pratiques tenant compte des traumatismes et en pédagogie adaptée à la culture, ce qui leur permet de soutenir les élèves de la maternelle à la 12^e année qui vivent des transitions sur le plan éducatif, linguistique ou socioaffectif à l'école.

Les stages permettent aux étudiants d'approfondir leur compréhension des transitions que vivent les élèves au cours de leur développement ainsi que des itinéraires d'études dans les cycles pour lesquels ils souhaitent se qualifier. Les étudiants aux cycles primaire-moyen apprennent à observer et à soutenir la transition de l'apprentissage de la petite enfance à la phase intermédiaire de l'enfance, alors que ceux des cycles intermédiaire-supérieur se familiarisent avec les transitions scolaires et sociales qui ont lieu au cours de l'adolescence. Les étudiants du programme d'éducation technologique en plusieurs parties font leur stage dans des classes de la 9^e à la 11^e année, où ils offrent du soutien aux élèves qui se préparent à faire la transition vers des études postsecondaires, l'apprentissage d'un métier ou le marché du travail.

Élément 7 – Observation et évaluation des élèves

Les programmes permettent aux étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relatives à l'utilisation des stratégies actuelles liées à l'observation et à l'évaluation des élèves par l'entremise des cours et des stages.

Les cours de base obligatoires comme *Educational Psychology*, *Differentiated Instruction* et *Anti-Oppressive and Culturally Sustaining Pedagogy* mettent l'accent sur les principes d'une évaluation équitable, transparente et centrée sur l'élève. Les cours de méthodologie intègrent une planification de l'évaluation qui concorde avec le document *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario (2010)* du ministère de l'Éducation, y compris l'évaluation différenciée et des normes de rendement. Les étudiants se familiarisent avec des stratégies d'évaluation et des documents de politique comme *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario (2010)*. Dans les cours et les travaux, les étudiants planifient et effectuent des évaluations qui reflètent les attentes du curriculum et les besoins des apprenants.

Les stages renforcent les compétences en évaluation des étudiants; ces derniers sont évalués en fonction de leur recours à l'évaluation au service de l'apprentissage, en tant qu'apprentissage et de l'apprentissage, de l'intégration des attentes du curriculum et de la fourniture d'une rétroaction pertinente à leurs élèves. Les rapports de stage confirment la capacité des étudiants à appliquer des stratégies d'évaluation à différents contextes en classe.

Élément 8 – Appui aux apprenants de l'anglais

Les programmes permettent aux étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques pour enseigner aux élèves dont la langue maternelle n'est pas la langue d'enseignement, par l'entremise de cours et de stages.

Les étudiants aux cycles primaire-moyen apprennent à répondre aux défis et aux besoins des apprenants de l'anglais tout en reconnaissant, en appréciant et en célébrant les ressources sociales, culturelles et linguistiques qu'ils mettent à contribution en classe dans le cours *Teaching Culturally and Linguistically Diverse Learners*. Les étudiants examinent des connaissances théoriques et pédagogiques, des documents de politique, des ressources et des pratiques efficaces. Ils créent des tâches d'apprentissage par projets et définissent des stratégies pour évaluer les élèves et adapter leur enseignement à leurs besoins.

Les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur et du programme d'éducation technologique en plusieurs parties suivent le cours *Language Across the Curriculum*, dont l'un des objectifs d'apprentissage consiste à répondre aux besoins d'apprentissage des apprenants de l'anglais au moyen de stratégies de littératie appropriées.

Pendant le stage, les habiletés communicationnelles des étudiants en classe sont évaluées. Selon ce critère, les étudiants doivent se montrer sensibles aux apprenants en adaptant une variété de stratégies non verbales pour rehausser l'apprentissage et appuyer ainsi les apprenants de l'anglais.

Élément 9 – Pédagogie et évaluation de l'apprentissage relativement à des matières spécifiques

L'information relative à cet élément est abordée à la condition 10.

Élément 10 – Appui aux élèves ayant des besoins particuliers

Les programmes permettent aux étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relatives aux politiques, aux évaluations et aux pratiques qui entrent en ligne de compte pour répondre aux besoins et aux points forts de tous les élèves, y compris ceux qui ont été identifiés comme ayant besoin de soutien en éducation spécialisée, par l'entremise de cours et de stages.

Tous les étudiants suivent le cours obligatoire *Differentiated Instruction*, qui leur permet de se familiariser avec l'éducation spécialisée dans le contexte ontarien et d'acquérir les connaissances de base requises pour répondre aux différents besoins d'apprentissage des élèves dans des classes inclusives. Les lectures obligatoires de ce cours comprennent *Éducation spécialisée en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année* (2017) et *Special Education in Ontario Schools* (Bennett, Dworet, Gallagher et Somma, 2019). Dans les leçons et les travaux, les étudiants se penchent sur les anomalies des apprenants, les procédés employés pour identifier les élèves ayant des anomalies et les méthodes de différenciation pédagogique visant à répondre à leurs besoins particuliers. Tous les étudiants effectuent une étude de cas dans le cadre de laquelle ils élaborent un plan d'enseignement individualisé (PEI) pour un élève présentant une anomalie au moyen du modèle de PEI de l'Ontario.

Pendant leur stage, les étudiants sont évalués en fonction de critères portant sur l'appui aux élèves ayant des besoins particuliers. Ils doivent démontrer leur maîtrise d'un éventail de démarches pédagogiques permettant de répondre aux besoins de tous les apprenants, faire preuve de souplesse et de capacité d'adaptation dans la présentation et le rythme des leçons, utiliser diverses stratégies pour mobiliser et motiver les élèves et susciter leur intérêt, et apprendre à connaître les élèves.

Connaissance du contexte d'enseignement

Les étudiants acquièrent des connaissances relatives au contexte ontarien dans lequel fonctionnent les écoles, par l'entremise de cours et de stages.

Élément 1 – Santé mentale et bien-être

Les programmes permettent aux étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et une compréhension des questions de santé mentale chez les enfants, les jeunes et les parents, qui sont pertinentes pour le milieu scolaire élémentaire et secondaire en Ontario.

Le cours *Mental Health* permet aux étudiants aux cycles primaire-moyen de se familiariser avec la santé mentale, les maladies mentales, la stigmatisation, le bien-être et la résilience. Ils étudient des sujets tels que les troubles neurodéveloppementaux, les troubles de l'humeur, les troubles anxieux, les traumatismes ainsi que la promotion de la santé mentale et du bien-être en classe dans le contexte ontarien. Les étudiants examinent le document *Vers un juste équilibre – Pour promouvoir la santé mentale et le bien-être des élèves* du Ministère ainsi que des ressources de Santé mentale en milieu scolaire Ontario (SMMSO). Dans ce cours, les étudiants doivent assister à l'atelier *Bringing in the Bystander*, offert dans l'ensemble du campus de Windsor et visant à promouvoir un environnement sûr, respectueux et inclusif, puis rédiger une réflexion à son sujet. Dans un travail de cours, les étudiants créent un artefact numérique destiné à sensibiliser les élèves, les enseignants et/ou les parents à un thème du cours, et réfléchissent à la manière dont ils maintiennent des limites professionnelles lorsqu'ils soutiennent des élèves aux prises avec des problèmes de santé mentale.

Le cours *Supporting and Engaging the Adolescent Learner* destiné aux étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur et du programme d'éducation technologique en plusieurs parties porte sur l'adolescence comme étape critique du développement, qui se caractérise par des changements affectifs, sociaux et cognitifs rapides. Ce cours décrit également les problèmes de santé mentale pouvant se produire au cours de cette période. Il comprend des approches fondées sur des données probantes et met l'accent sur l'équité et la santé mentale afin de préparer les étudiants à répondre aux besoins variés des apprenants adolescents et de créer un environnement où tous les élèves peuvent s'épanouir. Ce cours

traite de l'importance de planifier en tenant compte du bien-être des élèves et des notions de santé mentale, d'appartenance et d'apprentissage social et affectif, et en intégrant des stratégies inclusives et efficaces en classe pour aider les apprenants adolescents à réussir, particulièrement ceux qui éprouvent des problèmes de santé mentale et font face à des obstacles systémiques.

Élément 2 – Normes d'exercice et de déontologie

L'information relative à cet élément est abordée à la condition 3i.

Élément 3 – Transitions de l'apprentissage et cheminements postsecondaires

L'information relative à cet élément est abordée à la section Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement.

Élément 4 – Contexte ontarien

Les programmes permettent aux étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relatives au contexte ontarien dans lequel fonctionnent les écoles élémentaires ou secondaires; aux perspectives, cultures, histoires et façons de savoir autochtones; aux écoles sécuritaires et tolérantes, et à la création d'un milieu scolaire positif; ainsi qu'à l'éducation environnementale, à l'écojustice et à l'action pour le climat.

Les étudiants se familiarisent avec le contexte ontarien dans le cadre de cours de base où ils examinent des idées, concepts et enjeux actuels liés à l'éducation dans un contexte historique, philosophique, sociologique et culturel. Dans tous les programmes, des stages et des occasions d'apprentissage par le service permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances tangibles sur le contexte ontarien, notamment par l'expérience.

Perspectives, cultures, histoires et savoirs des Premières Nations, des Métis et des Inuit

Tous les étudiants en enseignement examinent le contexte historique et politique des Premières Nations, des Métis et des Inuit, notamment l'identité autochtone, les relations, la souveraineté et les perspectives contemporaines, dans le cours de base obligatoire *Indigenous Ways of Knowing*. Les étudiants explorent les façons de savoir autochtones et les

ressources permettant d'appuyer les apprenants autochtones et de créer des classes multiculturelles et inclusives.

Les étudiants approfondissent leur connaissance de la culture, de l'identité et de l'histoire autochtones de façon différenciée selon leur cycle et leur programme. Les étudiants aux cycles primaire-moyen participent à une activité en plein air en compagnie d'un Aîné et s'appuient sur cette expérience pour élaborer une telle activité d'apprentissage pour les élèves, ainsi qu'une ressource à l'intention des enseignants qui décrit cette expérience et son impact sur la compréhension des façons de savoir autochtones par les élèves.

Les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur examinent l'intersection de l'autochtonité et du genre, de la race et de la classe sociale, et la manière dont ces dimensions façonnent, influencent et orientent les expériences des élèves et des enseignants, ainsi que les enjeux liés au curriculum, à la pédagogie et aux politiques dans le contexte de l'éducation. Les étudiants se familiarisent également avec les traités et leur histoire dans le cadre d'un travail où ils doivent rédiger un document décrivant les caractéristiques de la région où ils sont nés au Canada et le traité qui s'applique à cette région.

Les étudiants du programme d'éducation technologique en plusieurs parties élaborent un plan de leçon sur la sensibilisation culturelle qui comprend de l'information que les élèves apportent à la maison et partagent avec leur famille.

Écoles sécuritaires et inclusives, et création d'une ambiance positive

Dans le cours obligatoire *Law and Ethics*, tous les étudiants en enseignement analysent les lois sur l'éducation et les pratiques professionnelles d'enseignement qui les aideront à créer des milieux éducatifs sécuritaires, inclusifs et axés sur le soutien. Par exemple, les fonctions de l'enseignant et la sécurité dans les écoles sont abordées dans le cadre des sujets traités, de lectures sur la loi et l'éthique et d'un examen de procédures juridiques pertinentes. Des études de cas et des travaux de réflexion permettent aux étudiants de mieux comprendre les politiques, les lois et l'éthique associées à la promotion d'écoles sécuritaires et tolérantes où règne un climat positif.

Bon nombre de cours de méthodologie fondés sur le curriculum comprennent des occasions d'envisager l'équité, la diversité et l'inclusion, ainsi que la création de salles de classe sécuritaires et inclusives sur le plan physique et affectif. Par exemple, dans le cadre du cours *Health and Physical Education* et des lectures et travaux connexes, les étudiants aux cycles primaire-moyen explorent des sujets tels que l'équité, la diversité, l'esprit sportif, les pratiques inclusives ainsi que la sensibilité aux besoins individuels et le respect de ces besoins. Ils mettent sur pied des activités d'éducation physique qui sont inclusives et favorisent la diversité afin de maximiser la participation de tous les joueurs.

Dans le cours *Curriculum Development for Technological Studies, Part II*, les étudiants du programme d'éducation technologique en plusieurs parties explorent des sujets comme la différenciation pédagogique, le bien-être des élèves et la création d'un milieu d'apprentissage positif, ainsi que le fait de répondre aux besoins de tous les apprenants. Ils planifient des leçons intégrant une variété de stratégies de différenciation pédagogique pour un cours général de cycle supérieur afin que tous les élèves se sentent inclus. De plus, ils planifient un plan d'unité qui montre leur compréhension de la différenciation pédagogique, des mesures d'adaptation et des activités authentiques.

Dans le cadre d'un projet continu portant sur la multilittératie, les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur et du programme d'éducation technologique en plusieurs parties créent un outil pédagogique sur un sujet précis. Ils doivent y intégrer une perspective de justice sociale et recourir à des modalités multiples.

Apprentissage environnemental, écojustice et action climatique

Dans leurs cours, les étudiants peuvent se familiariser avec l'environnement, l'écojustice et l'action pour le climat en discutant de durabilité environnementale et des réfugiés du climat.

Les étudiants explorent la signification et l'importance des façons de savoir autochtones, des enseignements culturels et médicaux, ainsi que des liens avec le territoire. Les étudiants aux cycles primaire-moyen participent à une activité d'apprentissage en plein air animée par un Aîné pour qu'ils puissent s'inspirer d'une pratique pédagogique qu'ils souhaitent intégrer.

Les étudiants du programme d'éducation technologique en plusieurs parties approfondissent leur connaissance de la technologie et de l'environnement en planifiant une activité d'apprentissage en plein air qui répond aux attentes du curriculum de l'Ontario et en y participant avec d'autres étudiants.

Élément 5 – Droit et législation en matière d'éducation

L'information relative à cet élément est abordée à la condition 11.

Élément 6 – Relations professionnelles

Les programmes permettent aux étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques sur la façon de créer et d'entretenir les divers types de relations professionnelles qui existent entre les membres de l'Ordre, les élèves, les parents, la communauté, le personnel de l'école et les membres d'autres professions, dans les cours et les stages.

Dans divers cours, les étudiants font des lectures et des travaux qui portent sur la culture scolaire et l'établissement de relations avec les familles, la communauté et des organismes professionnels. Les relations professionnelles sont examinées dans le cours *Law and Ethics*,

où les étudiants approfondissent leur compréhension des contextes juridiques de l'éducation, de la participation des parents et de l'influence de relations collégiales sur les pratiques en classe et dans la communauté scolaire. Dans les travaux prévus dans le cadre de ce cours, les étudiants doivent collaborer pour explorer le professionnalisme par des études de cas et des réflexions, ce qui favorise le développement de leur esprit de collégialité.

De plus, les étudiants du programme d'éducation technologique en plusieurs parties participent à des scénarios de dialogue professionnel et se familiarisent avec les réunions parents-enseignants dans le cours *Principles and Methods of Teaching Technological Studies, Part I*.

Dans leur stage, les étudiants doivent faire preuve de professionnalisme. Ils sont évalués en fonction de leur capacité à établir des relations respectueuses, professionnelles et fondées sur le soutien avec les élèves, le personnel enseignant et l'administration.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 3.1.

Condition 4

Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Faits et Motifs

La documentation indique que les programmes examinés sont actuels, font référence au curriculum de l'Ontario, tiennent compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offrent de vastes connaissances dans les différents cycles et composantes des programmes.

Les constatations se rapportant à cette condition se trouvent à la condition 3.1.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 4.

Condition 5

Le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Faits et Motifs

La documentation indique que le contenu des programmes examinés comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base, et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie. Les programmes comprennent des cours de méthodologie, des cours de base, des stages et des cours sur la recherche. La théorie est intégrée dans les cours de méthodologie et dans les cours de base.

Les sept cours de base que doivent suivre tous les étudiants en enseignement sont *Philosophy of Education, Educational Psychology, Differentiated Instruction, Indigenous Ways of Knowing, Law and Ethics, Anti-Oppressive and Culturally Sustaining Pedagogy* et *Media Literacies and Digital Pedagogy*. Ces cours de base permettent aux étudiants de mettre en pratique l'enseignement inclusif axé sur la diversité.

Les étudiants aux cycles primaire-moyen suivent des cours de base axés sur les classes de ces cycles. Ces cours leur permettent d'appliquer la théorie à la conception de leçons et à l'intégration de technologie dans l'enseignement aux élèves de la maternelle à la 6^e année. Les cours que suivent les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur et ceux du programme en éducation technologique portent sur la pédagogie propre aux matières, la psychologie des adolescents et les réalités complexes des écoles secondaires.

Les cours de méthodologie de l'enseignement sont décrits à la condition 10 selon le cycle et le domaine d'étude.

Mise en pratique de la théorie

Les stages procurent à tous les étudiants en enseignement des occasions d'établir des liens entre la théorie et la pratique. Les étudiants peuvent interagir avec les élèves et établir des relations avec eux, élaborer une variété de plans de leçon et de modalités d'évaluation pour favoriser l'apprentissage des élèves, et se familiariser avec des aspects de la culture scolaire et du professionnalisme en travaillant avec leur enseignant associé. Pendant le stage, les étudiants sont évalués en fonction de leur praxis. Ils doivent démontrer qu'ils sont des enseignants réflexifs et qu'ils sont en mesure de recevoir et d'intégrer de la rétroaction.

Dans le cours obligatoire *Practicum*, les étudiants appliquent ce qu'ils ont appris à des situations réelles. Ils trouvent, examinent, évaluent, analysent et appliquent la documentation professionnelle liée à la pratique de l'enseignement. Ils intègrent leurs connaissances théoriques dans leurs observations et leur pratique en classe, et en rendent compte dans des travaux comme la présentation de défense de leur portfolio électronique.

D'autres cours laissent suffisamment place à la mise en pratique de la théorie. Ils permettent aux étudiants de faire l'expérience de différentes stratégies d'enseignement et d'apprentissage, du microenseignement, de la conception de leçons et d'unités, et de l'élaboration d'outils d'apprentissage qui favorisent l'apprentissage des élèves et s'appuient sur différentes notions théoriques. Des travaux de recherche-action favorisent l'établissement de liens essentiels entre la théorie de l'apprentissage et la pratique de l'enseignement. Dans le cours *Differentiated Instruction*, les lectures et les recherches orientent les travaux et leur mise en pratique pendant les stages.

Les étudiants apprennent à concevoir et à utiliser des plans de leçon différenciés qui reflètent les principes théoriques de l'éducation inclusive et de la conception universelle pour l'apprentissage et la participation à des communautés d'apprentissage professionnel. Ils renforcent leur apprentissage en appliquant des théories issues de la psychologie de l'éducation, des fondements sociaux et du curriculum dans le cadre de leurs stages.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 5.

Condition 6

L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

Faits et Motifs

La documentation indique que l'organisation et la structure des programmes examinés conviennent au contenu des cours.

Programmes concurrents et consécutifs

La Faculté d'éducation offre des programmes consécutifs et concurrents de 60 crédits et de quatre sessions aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur. Ces programmes présentent une structure traditionnelle automne-hiver-automne-hiver. Cette structure permet aux étudiants de faire des stages dans les écoles de septembre à avril. Tous les cours sont en présentiel, sauf le cours *Language Across the Curriculum* aux cycles intermédiaire-supérieur, qui est donné en présentiel et dans un format hybride (en présentiel et en ligne). Ces programmes sont fournis en présentiel afin de favoriser le développement d'une communauté et l'interaction sociale. Les cours facultatifs peuvent être donnés en présentiel, entièrement en ligne ou selon un format hybride.

Le programme concurrent est offert en combinaison avec un grade de premier cycle sur une période de cinq ans. Pour les étudiants en enseignement aux cycles primaire-moyen, les deux premières sessions du programme de formation professionnelle ont lieu en quatrième année du programme double de cinq ans, et les deux dernières sessions en cinquième année. Le programme concurrent des cycles primaire-moyen en éducation de la petite enfance est fourni en collaboration avec le St. Clair College et le département de psychologie. Les étudiants qui le suivent peuvent obtenir leurs deux grades et un diplôme en éducation de la petite enfance en cinq ans. L'une des cinq années du programme concurrent est offerte en collaboration avec le St. Clair College.

Pour les étudiants en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur qui suivent le programme concurrent, les deux premières sessions de leur programme de formation professionnelle ont lieu au cours de la troisième année de leur programme de cinq ans, et les deux dernières sessions en cinquième année.

Prestation des cours et des programmes

Les cours des programmes de formation professionnelle sont structurés de manière que les apprentissages fondamentaux précèdent l'application en contexte réel. Les étudiants à tous les cycles suivent des cours de base comme *Educational Psychology*, *Philosophy of Education* et *Differentiated Instruction*, qui leur permettent d'acquérir des connaissances théoriques et pédagogiques fondamentales avant leur premier stage. Des approches inclusives et tenant compte des traumatismes, qui préparent les étudiants aux réalités des

classes contemporaines, sont présentées dans les cours *Anti-Oppressive and Culturally Sustaining Pedagogy* et *Mental Health* (cycles primaire-moyen). Les stages ont lieu à la fin de chaque session afin que les étudiants puissent appliquer en classe les outils théoriques et méthodologiques récemment acquis.

Stages

Les stages sont répartis parmi les quatre sessions des étudiants des cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur pour favoriser chez eux le développement progressif de la pratique de l'enseignement. Les premiers stages comprennent l'observation et l'enseignement en petits groupes, tandis que dans les stages ultérieurs, les étudiants se voient confier plus de responsabilités; ces stages portent davantage sur l'enseignement à l'ensemble de la classe, la planification d'unités d'apprentissage et les pratiques d'évaluation.

Au cours du stage, tous les étudiants doivent réfléchir à leurs points forts, déterminer les prochaines étapes à franchir et intégrer la rétroaction reçue dans leur pratique de l'enseignement dans le cadre des cours du stage. Dans le cas des étudiants aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, un point central est le recours à la recherche en classe pour éclairer la pratique. Les étudiants élaborent une présentation dans laquelle ils font part de leurs points de vue, de leurs compétences et de leur évolution dans trois domaines liés à l'évaluation au service de l'apprentissage qui ont façonné leur développement professionnel.

Programme d'éducation technologique en plusieurs parties

Le programme d'éducation technologique en plusieurs parties compte 60 crédits et s'échelonne sur quatre sessions consécutives, l'admission ayant lieu en août (1^{re} session). Les autres sessions sont structurées de la façon suivante : de septembre à décembre (2^e session), de janvier à avril (3^e session) et juillet-août (4^e session).

Le programme d'éducation technologique en plusieurs parties comporte des cours hybrides et en ligne (surtout asynchrones), particulièrement des cours de base comme *Educational Psychology, Law and Ethics* et *Philosophy of Education*. Deux cours sont donnés en présentiel au campus de Windsor : *Principles and Methods of Teaching Technological Studies, Parts I and II*. Les cours virtuels sont les suivants : *Educational Psychology; Media Literacy and Digital Pedagogy; Philosophy of Education; Differentiated Instruction; Community Service Learning; Engaging and Supporting the Adolescent Learner; Anti-Oppressive and Culturally Sustaining Pedagogy; Language Across the Curriculum; Indigenous Ways of Knowing; Law and Ethics*.

La première session (Été I) du programme d'éducation technologique en plusieurs parties répond aux exigences du certificat de qualification et d'inscription transitoire (programme en plusieurs parties) et comprend :

- des cours de méthodologie (9 crédits) : *Curriculum Development for Technological Studies Pt. 1 (4,5)* et *Principles and Methods of Teaching Technological Studies Pt. 1 (4,5)*;
- des cours de base (9 crédits) : *Educational Psychology (3,0)*, *Philosophy of Education (3,0)* et *Media Literacy and Digital Pedagogy (3,0)*;
- un stage de dix jours.

Stage du programme d'éducation technologique en plusieurs parties

Les 80 jours de stage s'échelonnent comme suit : dix jours en septembre, 30 jours entre octobre et décembre et 40 jours entre janvier et avril.

Dans le cadre de leur stage, les étudiants du programme d'éducation technologique en plusieurs parties doivent se livrer à une réflexion, relever leurs points forts et leurs compétences à renforcer, et s'appuyer sur la rétroaction reçue pour améliorer leur pratique de l'enseignement. Ce processus de réflexion est intégré dans les cours du stage et est alimenté par l'élaboration d'un portfolio électronique. Tout au long du stage, les étudiants recueillent des artefacts, des commentaires et des réflexions pour documenter leur parcours pédagogique. Ils effectuent une défense de leur portefeuille électronique, lors de laquelle ils décrivent l'évolution de leur enseignement et soulignent l'influence des concepts théoriques étudiés dans les cours sur leur pratique en classe.

Caractéristiques des programmes

Tous les étudiants en enseignement participent à des activités obligatoires d'apprentissage par le service qui n'entrent pas dans le calcul du nombre minimum de jours de stage pour ces programmes. Pour cet apprentissage par l'expérience, les étudiants sont placés dans des organismes communautaires et des milieux éducatifs non traditionnels où ils appliquent la théorie pédagogique à des contextes sociaux. Parmi des exemples de placements en service communautaire, mentionnons On Track to Success – United Way, le Social Justice Theatre Project, Women Working with Immigrant Women, la Windsor/Essex County Humane Society et les Big Brothers Big Sisters of Windsor-Essex. La faculté soutient que les cours, les stages et l'apprentissage par le service préparent les étudiants à devenir des enseignants réflexifs, éthiques et socialement responsables, pouvant évoluer dans des environnements éducatifs dynamiques.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 6.

Condition 7

Les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long du programme.

Faits et Motifs

La documentation indique que les étudiants en enseignement sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long des programmes examinés.

Tous les étudiants doivent maintenir une moyenne cumulative de 70 % pour terminer leur programme de formation professionnelle et être recommandés à l'Ordre en vue de l'obtention de leur certificat.

Les étudiants font l'objet d'évaluations formatives et sommatives tout au long des programmes. Les outils d'évaluation formative et sommative comprennent des critères de réussite, des grilles d'évaluation, des notes littérales et des commentaires anecdotiques portant sur les points forts et les prochaines étapes.

Au cours de chaque stage, les étudiants sont évalués au moyen d'outils d'évaluation qui concordent avec les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre. Les formulaires d'évaluation des stages comportent une catégorie appelée «professionnalisme» dans laquelle les étudiants sont évalués en fonction de la mesure dans laquelle ils établissent des relations professionnelles fondées sur le soutien et le respect avec les élèves, le personnel enseignant et l'administration. Au cours des stages, un enseignant associé et un conseiller universitaire effectuent des évaluations formatives dans le cadre de conversations informelles et de comptes rendus sur la présentation des leçons. Les étudiants sont invités à réfléchir aux points forts de leurs leçons et aux prochaines étapes. L'enseignant associé effectue des évaluations à mi-parcours et des évaluations finales comportant une rétroaction détaillée fondée sur des observations de la pratique, du professionnalisme, de la planification et de l'engagement des élèves.

Les étudiants sont évalués en fonction de leur professionnalisme, de leur capacité d'observation active et de participation, de leur collaboration et de leur soutien, de l'environnement de la classe et de l'école, de leur planification et de leur préparation, de leur pédagogie et de la présentation de leurs leçons, de leur communication, de leurs pratiques d'évaluation ainsi que leur pratique réflexive. La faculté décrit les critères d'évaluation ainsi : développement conforme aux attentes, poursuite du développement requise, à risque, sans objet. La note de stage (passage/échec) est examinée conjointement par l'enseignant associé et le conseiller universitaire, mais c'est ce dernier qui établit la note finale en se fondant sur l'ensemble des rapports et de la documentation.

Les étudiants participent à des processus d'évaluation collaboratifs et indépendants et à des séances de rétroaction régulières et constructives avec leur enseignant associé, et ils font preuve de réflexion critique en intégrant les rétroactions dans leur pratique

professionnelle. Si un étudiant éprouve de sérieuses difficultés au cours d'un stage, le conseiller universitaire élabore avec lui un plan d'apprentissage en consultation avec l'enseignant associé. Ce plan d'apprentissage énonce les points forts et les aspects à renforcer pour favoriser la croissance et l'apprentissage de l'étudiant.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 7.

Condition 8

Le programme comprend un stage qui satisfait aux exigences énoncées à la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) et au paragraphe 9 (2).

La sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) énonce que le programme couvre un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure du programme, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.

Le paragraphe 9 (2) énonce que les exigences concernant le stage sont les suivantes :

- 1. Il comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre.*
- 3. Il permet à chaque étudiant de prendre part à des situations se rapportant à chaque cycle et à au moins une des matières du programme qui le concernent.*
- 4. Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage.*
- 5. Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller.*

Faits et Motifs

La documentation indique que tous les éléments requis d'un stage sont inclus dans les programmes examinés.

Au moins 80 jours de stage adaptés au format et à la structure du programme

Les étudiants aux programmes consécutifs et concurrents doivent faire au moins 80 jours de stage échelonnés comme suit : 20 jours au cours de la première session, 24 jours au cours de la deuxième session, 20 jours au cours de la troisième session et 24 jours au cours de la quatrième session, pour un total de 88 jours. Le programme d'éducation technologique en plusieurs parties compte au total 80 jours de stage échelonnés comme suit : 10 jours au cours de la première session, 30 jours au cours de la deuxième session et 40 jours au cours de la troisième session. Des jours de stage à reprendre sont prévus à la fin de la session d'hiver pour que tous les étudiants aient fait le minimum de 80 jours de stage.

Périodes d'observation et d'enseignement pratique en Ontario

Les programmes comprennent des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le curriculum de l'Ontario. Les stages ont lieu généralement dans les conseils scolaires suivants : Greater Essex County District School Board (GECDSB), Windsor-Essex Catholic District School Board (WECDSB), Lambton Kent District School Board (LKDSB, diplômés de ce conseil scolaire seulement) et St. Clair Catholic District School Board.

Tous les étudiants suivent un stage comprenant des périodes d'observation structurée et d'enseignement pratique. Au cours des premiers stages, les étudiants observent la gestion de classe, le déroulement des leçons et les stratégies d'enseignement. À mesure qu'ils avancent dans le programme, ils assument des responsabilités croissantes en matière de planification des leçons, d'enseignement, d'évaluation et de leadership en classe.

Il y a une augmentation progressive des tâches en enseignement au cours des stages. Les étudiants commencent par l'observation au cours de la première semaine, puis passent à la collaboration et à l'enseignement collaboratifs. Ensuite, ils ont une charge d'enseignement de 25 % au cours de la troisième semaine de stage, qui augmente pour atteindre 100 % pendant les dernières semaines.

Cycles et matières d'enseignement

Une équipe responsable des stages, comprenant un coordonnateur des stages, un spécialiste de l'enseignement pratique et un adjoint, gère et supervise l'ensemble des stages.

Les étudiants suivent des stages dans chaque cycle, généralement dans un cycle par année. Les stages aux cycles primaire-moyen ont lieu dans des classes de la maternelle à la 6^e année. Aux cycles intermédiaire-supérieur, les étudiants sont affectés à une de leurs matières d'enseignement dans des classes de la 7^e à la 10^e année. Les stages aux cycles intermédiaire-supérieur peuvent avoir lieu dans des classes de 7^e et 8^e année, et de la 9^e à la 12^e année. Les étudiants du programme d'éducation technologique en plusieurs parties font leur stage en 9^e et 10^e année ainsi qu'en 11^e et 12^e année, dans la matière d'éducation technologique qui est étudiée dans le cadre du programme.

Un éducateur expérimenté

La Faculté d'éducation collabore avec les conseils scolaires et les directions d'école, qui désignent et recommandent des enseignants aptes à jouer le rôle d'enseignants associés. Les étudiants en enseignement sont jumelés à des enseignants associés en fonction des besoins liés au cycle et aux matières d'enseignement. Les enseignants associés doivent justifier d'au moins cinq ans d'expérience en classe avant d'accueillir un étudiant afin qu'ils apportent à leur rôle de mentor une solide expérience et de la maturité professionnelle.

Les enseignants associés ont pour tâche d'établir des attentes claires, de démontrer des pratiques d'enseignement efficaces, d'aider les étudiants dans la planification de leçons et la gestion de classe, et d'examiner les plans de leçon pour s'assurer qu'ils sont adaptés aux besoins des élèves. Ils fournissent également une rétroaction constructive continue et assurent un encadrement axé sur la compassion, la communication et la collaboration.

L'enseignant associé doit communiquer dès que possible avec le conseiller universitaire si un étudiant éprouve des difficultés ou, selon lui, risque d'échouer le stage.

Les enseignants associés soumettent les étudiants à des évaluations informelles et officielles qui sont documentées dans les rapports de stage provisoire et définitif. Ils doivent fournir une rétroaction de vive voix tous les jours, et une rétroaction par écrit toutes les semaines sur cinq compétences regroupées dans les domaines suivants : engagement professionnel, communication, connaissances, gestion de classe, planification et mise en œuvre. Les évaluations informelles permettent de fournir à l'étudiant une rétroaction portant notamment sur ses points forts et sur les aspects à améliorer.

Dans le rapport définitif d'évaluation sommative, l'enseignant associé indique que le rendement de l'étudiant au cours du stage a été soit satisfaisant, soit insatisfaisant. L'évaluation définitive repose sur le rendement et le développement professionnel généraux de l'étudiant.

Conseiller universitaire

Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller universitaire durant les stages. Le conseiller universitaire est membre de l'Ordre et appuie l'enseignant associé et l'étudiant dans le développement des aptitudes et compétences professionnelles.

Le conseiller universitaire assure un encadrement académique et pédagogique, tandis que l'enseignant associé assure un mentorat quotidien en classe. Les conseillers universitaires soutiennent les étudiants en enseignement et les enseignants associés en répondant rapidement aux communications et en examinant les rapports d'évaluation et les journaux de réflexion. Ils sont encouragés à rendre visite aux étudiants et à rester en contact avec eux pendant leur stage, et doivent les rencontrer au moins une fois par année.

Si un étudiant est à risque d'échouer un stage, un conseiller universitaire lui rend visite à l'école et élabore ensuite un plan d'apprentissage en collaboration avec l'étudiant et en consultation avec l'enseignant associé; ce plan est ensuite soumis au doyen associé.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 8.

Condition 9

La réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.

Faits et Motifs

La documentation indique que la réussite du programme examiné est subordonnée à la réussite du stage.

Afin d'être recommandés pour l'obtention d'un grade, les étudiants en enseignement doivent réussir toutes les composantes du programme, y compris le stage.

La réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage. L'étudiant doit réussir tous ses stages pour progresser dans son programme, obtenir son grade et être recommandé à l'Ordre pour obtenir son certificat.

L'étudiant qui reçoit une évaluation de stage insatisfaisante est dirigé vers le doyen associé. Ce dernier effectue un examen officiel pour déterminer le statut de l'étudiant, ce qui peut mener à l'une des décisions suivantes : retrait du programme, reprise d'un stage ou renvoi au comité des normes professionnelles. Si l'étudiant est autorisé à reprendre un stage non réussi, il ne peut reprendre qu'un seul des quatre stages.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 9.

Condition 10

Les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Faits et Motifs

La documentation indique que les cours de méthodologie des programmes examinés conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Les cours de méthodologie sont conçus spécialement pour répondre aux besoins des élèves dans chacun des cycles pour lesquels les étudiants souhaitent obtenir un certificat : primaire-moyen et intermédiaire-supérieur. Tous ces cours de méthodologie examinent la connaissance du curriculum, les politiques et les pratiques propres à l'enseignement et à l'apprentissage aux années d'études visées, tant dans leur contenu que dans les travaux exigés.

Cycles primaire-moyen

Tous les étudiants aux cycles primaire-moyen suivent des cours de méthodologie spécifiques à chaque cycle qui reflètent les six matières de base du curriculum de l'Ontario, de la maternelle à la 6^e année : langue, mathématiques, sciences et technologie, éducation physique et santé, études sociales et arts (danse, art dramatique, musique et arts visuels). Les cours de méthodologie obligatoires comprennent *Critical Literacy*, *Foundations of Elementary Math Pedagogy*, *Differentiated Approaches in Elementary School Mathematics*, *Concepts and Practices in Health and Physical Education*, *Visual Arts*, *Language Arts*, *Music*, *Science and Technology*, *Social Studies*, *Drama* et *Dance*. Les étudiants explorent la planification à l'aide de matériel adapté au stade de développement des élèves, ainsi que les pratiques d'évaluation et des concepts fondamentaux.

Cycles intermédiaire-supérieur

Les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur choisissent deux matières d'études générales (matières d'enseignement). Les cours de méthodologie de la faculté correspondent aux matières d'études générales suivantes pour lesquelles les étudiants en enseignement seront déclarés qualifiés : Affaires et commerce – Général; Art dramatique; Anglais; *French as a Second Language*; Sciences générales; Géographie; Santé et éducation physique; Histoire; Mathématiques; Médias; Musique vocale; Musique instrumentale; Sciences – Biologie; Sciences – Chimie; Sciences – Physique; Sciences sociales; Arts visuels.

Programme d'éducation technologique en plusieurs parties

Les étudiants du programme d'éducation technologique en plusieurs parties entreprennent leur programme en suivant les cours *Curriculum Development for Technological Studies* et *Principles and Methods of Teaching Technological Studies*. Ces cours comportent des notions de base sur la conception pédagogique et les stratégies pédagogiques adaptées aux dix domaines des cours axés sur la technologie générale : Technologie des communications; Technologie de l'informatique; Technologie de la construction; Industries écologiques; Coiffure et esthétique; Soins de santé; Tourisme et hôtellerie; Technologie de la fabrication; Design technologique; Technologie des transports.

Parmi les autres cours de méthodologie, mentionnons *Media Literacy and Digital Pedagogy*, *Language Across the Curriculum*, *Curriculum Development for Technological Studies Parts 1 and 2*, *Principles and Methods of Teaching Technological Studies Parts 1 and 2*.

Annexe 1 – Pédagogie et évaluation dans les domaines d'études

Les programmes permettent aux étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences en matière de pédagogie et d'évaluation pour des domaines particuliers des programmes-cadres dans les cours de méthodologie.

Les cours de méthodologie sont conçus pour répondre aux besoins de tous les étudiants en enseignement aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur ainsi que dans les domaines spécialisés (cours axés sur la technologie générale) de l'éducation technologique, et leur permettent d'acquérir les connaissances, les compétences, les perspectives et les pratiques de pédagogie et d'évaluation propres à l'enseignement et à l'apprentissage à ces cycles. Les étudiants se familiarisent avec des pratiques de planification de l'enseignement et de l'apprentissage, dont l'intégration des matières, les compétences transférables, la différenciation et les mesures d'adaptation pour les élèves ayant des besoins particuliers aux cycles auxquels ils comptent enseigner. Pendant la planification, les étudiants sont encouragés à réfléchir aux objectifs d'apprentissage, aux critères d'évaluation, aux méthodes et stratégies d'enseignement, à l'enquête et à l'évaluation.

Les étudiants du programme d'éducation technologique en plusieurs parties examinent et utilisent le curriculum de l'Ontario, les approches pédagogiques ainsi que les pratiques d'évaluation dans les cours et les travaux exigés. Dans une perspective de planification du curriculum, les étudiants apprennent à élaborer des leçons et des unités en fonction des besoins et capacités diversifiés des élèves.

Tous les étudiants sont évalués en fonction de leurs compétences dans les aspects suivants : planification et préparation; pédagogie et présentation des leçons; utilisation de l'évaluation dans le cadre de leurs stages à leurs cycles respectifs.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 10.

Condition 11

Les cours théoriques et de base portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Faits et Motifs

La documentation indique que les cours théoriques et de base des programmes examinés portent sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Développement et apprentissage humains

Le cours obligatoire *Educational Psychology* fournit des compétences de base sur le développement cognitif, social, affectif et moral des enfants et des adolescents. Les étudiants explorent des théories de l'apprentissage, dont celles de Piaget, Vygotsky et Bandura. Ils doivent démontrer leur compréhension des théories de la psychologie de l'éducation, comme le béhaviorisme, le constructivisme, le socioconstructivisme et la théorie sociale cognitive dans le contexte des enjeux éducatifs, et établir un lien entre ces théories et leurs expériences d'enseignement et d'apprentissage. Parmi les sujets abordés dans ce cours, mentionnons la cognition et l'apprentissage, le traitement de l'information, le constructivisme, les styles d'apprentissage, l'apprentissage et l'évaluation, les stratégies métacognitives, la motivation et la gestion du comportement, la résolution de problèmes, les changements conceptuels et l'enseignement enrichi par la technologie. Tous les étudiants effectuent des travaux visant à explorer en profondeur des sujets pertinents liés au développement et à l'apprentissage.

De plus, les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur et du programme d'éducation technologique en plusieurs parties suivent le cours obligatoire *Engaging and Supporting the Adolescent Learner*. Ce cours de base porte sur le développement, la formation de l'identité, la santé mentale et l'apprentissage socioaffectif de l'adolescent. Les étudiants doivent étudier en quoi les politiques et pratiques en éducation axées sur la punition et l'exclusion peuvent se répercuter sur les familles et les élèves marginalisés, et comment les enjeux liés à la classe sociale, y compris la nécessité de s'occuper de sa famille et de travailler après l'école ainsi que le manque de capital social, peuvent exclure des adolescents et les placer en situation de vulnérabilité. Les étudiants font un examen critique des facteurs sociopolitiques qui influent sur le développement des adolescents, leur réussite scolaire et leur bien-être général, et apprennent à préconiser des pratiques éducatives équitables axées sur le soutien. En examinant les raisons pour lesquelles les systèmes canadiens privilégient certaines théories de l'adolescence et en envisageant l'adolescence selon de multiples perspectives, y compris celles des systèmes de savoir autochtones, ce cours vise à préparer les étudiants à guider leurs élèves vers la réussite à l'école, dans leurs études supérieures, dans leur carrière et dans leur vie sociale.

Textes législatifs et politiques gouvernementales

Le droit de l'éducation ainsi que les textes législatifs et les politiques gouvernementales portant sur l'éducation sont abordés dans le cours *Foundations of Practice III: Law and Ethics – School Governance* que suivent tous les étudiants en enseignement inscrits aux programmes consécutifs et au programme concurrent. Ce cours familiarise les étudiants avec leurs responsabilités en vertu de la *Loi sur l'éducation* et les sensibilise à leurs obligations légales et aux normes d'exercice et de déontologie qui s'appliquent à eux en tant qu'enseignants. Les étudiants sont initiés aux normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre. Les résultats d'apprentissage et les thèmes du cours sont intégrés dans des études de cas, des lectures et des discussions, et portent sur des enjeux tels que les obligations et responsabilités professionnelles, les limites professionnelles, les codes de conduite, le harcèlement et l'inconduite. Les étudiants effectuent des études de cas et des analyses, étudient des textes de loi, identifient les principaux partenaires en éducation, et proposent des solutions.

Dans le programme d'éducation technologique en plusieurs parties, le cours *Education Foundations, Law and Ethics* donne aux étudiants l'occasion d'explorer et d'analyser les cadres juridiques qui régissent le secteur de l'éducation en Ontario. Les étudiants examinent des concepts, des politiques et des pratiques qui définissent le rôle professionnel de l'enseignant tel que décrit par l'Ordre et le ministère de l'Éducation. Ils appliquent les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, la *Loi sur l'éducation* et les politiques sur la responsabilisation, la négligence et l'inconduite à des études de cas. Ils apprennent à gérer diverses situations de classe en appliquant des obligations juridiques, comme le devoir de diligence, et à répondre à des questions de réflexion afin d'établir les faits d'une affaire, d'identifier les principales parties en cause, de comprendre les enjeux soulevés, d'examiner les décisions judiciaires pertinentes et d'en envisager l'incidence sur les partenaires en éducation. Ce cours met l'accent sur l'importance du jugement professionnel dans la gestion des relations avec les élèves, les parents, les communautés et les autres partenaires en éducation.

Tous les étudiants suivent une formation annuelle obligatoire sur la santé et la sécurité au travail, qui comprend des modules sur la sécurité au travail, le harcèlement, le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) et les risques professionnels.

Les étudiants du programme d'éducation technologique en plusieurs parties suivent des stages orientés vers la pratique dans des environnements spécialisés d'écoles secondaires, comme des ateliers, des laboratoires technologiques ou des salles de classe alignées sur les pratiques de l'industrie. Le *Field Experience Handbook for Technological Studies* (guide de stage en études technologiques) décrit les attentes précises pour ces stages, notamment les protocoles de santé et de sécurité, les compétences techniques et les stratégies d'apprentissage pratique. Les étudiants doivent montrer qu'ils ont adopté des pratiques d'enseignement sécuritaires et qu'ils respectent les normes de sécurité au travail.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 11.

Condition 12

La composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement, et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.

Faits et Motifs

La documentation indique que la composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement, et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes des programmes.

Personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés

Le corps professoral se compose de 26 membres à temps plein : sept professeurs titulaires permanents, douze professeurs agrégés permanents, cinq professeurs adjoints occupant un poste menant à la permanence, un chargé de cours à temps plein et un chargé de cours contractuel à temps plein. Sur les 129 membres du corps professoral, 64 détiennent ou sont en voie de détenir un grade d'études supérieures, tel un doctorat. Au total, 68 membres du corps professoral sont titulaires d'une maîtrise en éducation.

Personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement

Au total, 120 des 129 membres du corps professoral sont des enseignants agréés de l'Ontario (EAO). Ils comptent de trois à plus de 30 ans d'expérience dans les écoles ontariennes et ont occupé différents postes dans des écoles élémentaires et secondaires, dont titulaire de classe, enseignant-ressource en éducation spécialisée, enseignant en orientation et en formation au cheminement de carrière, direction adjointe, direction et surintendance de l'éducation.

Personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme

Les membres du corps professoral possèdent de l'expérience en enseignement aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur en Ontario et/ou ailleurs. Les cours de méthodologie des matières d'enseignement sont donnés par des professeurs qui ont des compétences pertinentes dans les différents cycles et composantes des programmes.

Les membres du corps professoral ont de l'expérience dans l'enseignement de sujets tels que les suivants : théorie de l'apprentissage et de l'évaluation; développement de l'enfant et psychologie de l'éducation; éducation spécialisée; études autochtones; méthodologie de recherche; et technologies éducatives. Les matières et domaines d'études comprennent le

théâtre, les arts visuels, la musique, les sciences (y compris la physique, la biologie et la chimie), le droit, les mathématiques, l'orientation et la formation au cheminement de carrière, l'éducation religieuse, le français langue seconde, l'anglais et l'éducation technologique.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 12.

Condition 13

L'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.

Faits et Motifs

La documentation indique que la Faculté d'éducation de l'Université de Windsor s'est dotée de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés aux programmes consécutifs, au programme concurrent et au programme d'éducation technologique en plusieurs parties.

Conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), l'Université de Windsor a adopté une politique officielle de confidentialité portant sur la tenue sécurisée des dossiers des étudiants, en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* du Canada (LPRPDE).

La faculté et l'université sont résolues à assurer la cybersécurité de tous les membres de la communauté. En 2024, les services informatiques ont instauré une formation obligatoire en cybersécurité pour tous les membres du corps professoral et du personnel, les boursiers de recherches postdoctorales, les professeurs associés, les chargés de cours et les étudiants-employés pour mieux les sensibiliser et renforcer les mesures de protection dans l'ensemble de la communauté universitaire.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 13.

Condition 14

L'établissement autorisé s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Faits et Motifs

La documentation indique que la Faculté d'éducation de l'Université de Windsor s'est engagée à améliorer sans cesse les programmes examinés et à en assurer la qualité, et a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

La Faculté d'éducation montre son souci d'améliorer continuellement ses programmes par l'entremise de divers comités, comme le comité de la formation à l'enseignement et conseil de la faculté, le comité de liaison sur la formation à l'enseignement, le comité consultatif sur la formation à l'enseignement et la société des étudiants en éducation, au sein desquels le corps professoral et des partenaires en éducation donnent des conseils et participent aux processus décisionnels.

Le comité de liaison sur la formation à l'enseignement se compose de représentants de partenaires ontariens de la formation à l'enseignement et de comités de la Faculté d'éducation. Il se réunit environ une fois par mois de septembre à mai pour discuter et examiner les ateliers à venir pour les étudiants, obtenir des suggestions pour l'année à venir et planifier la journée de la fédération à la Faculté d'éducation.

La Faculté d'éducation entretient des rapports actifs avec le ministère de l'Éducation au sein de groupes de travail provinciaux, de partenariats avec les conseils scolaires et de comités de liaison afin d'intégrer dans tous les programmes les objectifs du Ministère et les changements qu'il apporte.

La Faculté d'éducation affirme son engagement à assurer la qualité de ses programmes en participant activement au Institutional Quality Assurance Process (IQAP) et en veillant à l'amélioration continue de ses programmes de formation à l'enseignement. Cet engagement se manifeste par une gouvernance structurée, un engagement collaboratif des partenaires intéressés, des mécanismes de rétroaction réactifs, ainsi que par le respect de l'IQAP et des normes d'agrément. D'après l'IQAP réalisé en 2022, les programmes de formation professionnelle étaient conformes aux normes institutionnelles, mais des améliorations ciblées ont été recommandées. En conséquence, la faculté a lancé un plan de mise en œuvre visant à revoir le programme d'études, à accroître la souplesse des cours, à renforcer l'intégration de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI) ainsi que de l'autochtonité, à envisager un modèle d'évaluation passage/échec pour les cours et à renforcer le soutien offert aux étudiants inscrits au programme concurrent.

Des changements ont été apportés aux programmes afin d'en simplifier la prestation et de concilier les exigences établies avec une charge de travail plus facile à gérer pour les

étudiants. Plusieurs cours ouvrant droit à 1,5 crédit ont été maintenus afin de répondre aux priorités du ministère de l'Éducation, dont les études autochtones, la santé mentale, l'équité et la durabilité.

Les membres du corps professoral intègrent régulièrement la rétroaction des étudiants dans la conception des cours et les pratiques d'enseignement par des mécanismes structurés et informels.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 14.

Condition 15

Un comité consultatif de la formation des enseignants ou une entité semblable joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.

Faits et Motifs

La documentation indique que les programmes examinés se sont dotés d'un comité consultatif de la formation des enseignants qui joue un rôle consultatif et de liaison à l'égard des programmes et se réunit au moins deux fois par année. Ce comité a pour mandat d'être un intermédiaire entre la Faculté d'éducation de l'Université de Windsor et les partenaires en éducation. Ces partenaires comprennent les fédérations d'enseignants et leurs filiales, le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires locaux (publics et catholiques). Le comité fournit des conseils sur les changements aux programmes, contribue à de nouvelles initiatives, partage des renseignements sur des changements récents afin de rehausser la communication entre la Faculté d'éducation et d'autres partenaires en éducation, fournit un soutien administratif de grande qualité, facilite les recherches, analyse les exigences sur le plan de l'éducation technologique, prévoit les besoins futurs sur le plan de l'enseignement, et cherche à améliorer l'offre de cours de perfectionnement professionnel, comme le Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école (PQD).

Parmi les sujets sur lesquels le comité consultatif de la formation des enseignants fournit des conseils, mentionnons les stages, les certificats transitoires, le soutien aux enseignants associés et à la formation des enseignants suivant la pandémie au Canada, le Test de compétences en mathématiques (TCM), le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE), l'éducation spécialisée, les recommandations relatives aux qualifications additionnelles, le rapport «Le droit de lire», la santé mentale, le bien-être, et les tests de mathématiques et de compétences linguistiques de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) pour les élèves.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 15.

Décision du comité d'agrément

Pour les motifs énoncés précédemment, le comité d'agrément conclut que les programmes de formation professionnelle suivants offerts par la Faculté d'éducation de l'Université de Windsor satisfont entièrement aux exigences du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement :

- Programme consécutif et programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un grade
- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études en éducation technologique (9^e-10^e année et 11^e-12^e année), menant à un grade ou à un diplôme.

Le comité d'agrément accorde l'agrément général à ces programmes pour une période de sept ans (jusqu'au 5 décembre 2032) ou pour une période modifiée en vertu de l'article 15 du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Comité d'agrément

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le 5 décembre 2025